

Règlement local de publicité intercommunal de l'île de Ré

Commune de Saint-Martin-de-Ré

Zonage d'enseignes Tome 3 - Annexes

Projet approuvé le 12 décembre 2024

N



0 0,25 0,5 km

Sources :
Communes, bâtis, parcelles : DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2023
Réseau routier : Bd Topo - IGN © 2022

Réalisation : bureau d'études GoPub Conseil
Date de réalisation : 20/11/2024

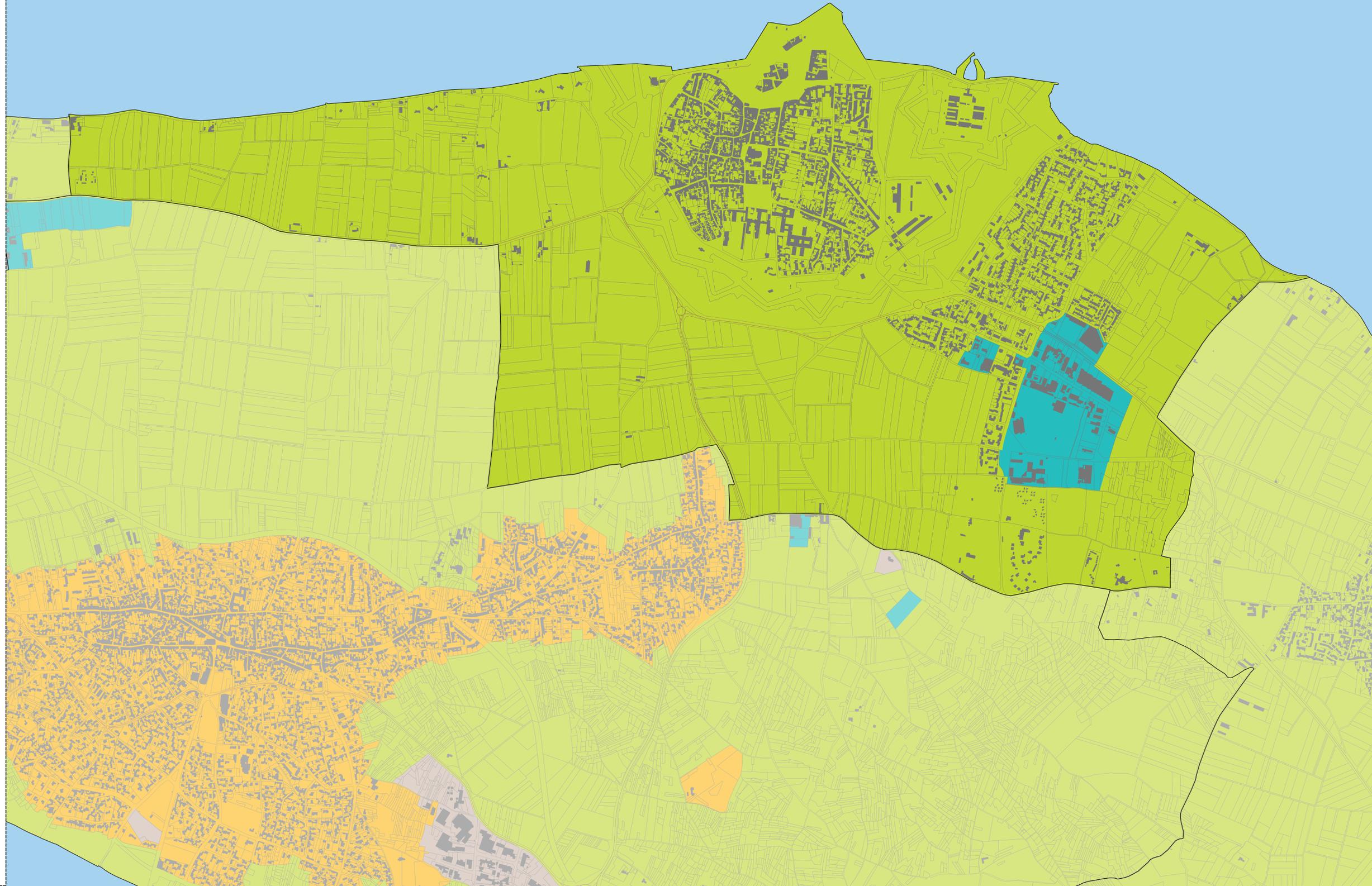


GO PUB
CONSEIL

Légende

- Zone d'enseignes n°1 (ZE1)
Secteurs naturels et d'habitations protégés
- Zone d'enseignes n°2 (ZE2)
Secteurs d'habitations
- Zone d'enseignes n°3 (ZE3)
Secteurs d'activités et d'équipements
- Zone d'enseignes n°4 (ZE4)
Secteurs d'activités et d'équipements protégés

- Réseau routier principal
- Bâti
- Parcelle
- Limites communales



Règlement local de publicité intercommunal de l'île de Ré

Commune de Saint-Martin-de-Ré

Zonage en matière de publicités et préenseignes

Périmètres dans lesquels la dérogation mentionnée à
l'article P1 du règlement est possible

Tome 3 - Annexes

Projet approuvé le 12 décembre 2024

N



0 0,25 0,5 km

Sources :
Communes, bâtis, parcelles : DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2023
Réseau routier : BD Topo - IGN © 2022
Monument historique : DRAC (Direction régionale des affaires culturelles de la
Nouvelle-Aquitaine)

Réalisation : bureau d'études GoPub Conseil
Date de réalisation : 22/11/2024



GO PUB
CONSEIL

Légende

 Périmètres de dérogation

 Monument historique

 Réseau routier principal

 Bâti

 Parcelle

 Limites communales

